



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1330

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Aménagement de l'avenue Poumeyrol suite à permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Petit

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1330**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Aménagement de l'avenue Poumeyrol suite à permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 en date du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) une opération d'aménagement intitulée "voies de dessertes suite à permis de construire". Les travaux d'aménagement de l'emplacement réservé de voirie pour l'élargissement de l'avenue de Poumeyrol, cédé à titre gratuit dans le cadre du permis de construire n° 69034 00 00038 au n° 17 de l'avenue Poumeyrol à Caluire et Cuire, s'inscrivent dans ce cadre.

Par ailleurs, la commune de Caluire et Cuire a inscrit dans ses priorités, au titre de l'enveloppe 2010 des actions de proximité territoriales, l'avenue de Poumeyrol, du pont SNCF au chemin du Bac à Traille. Cet aménagement a été validé par le conseil de Communauté en date du 11 janvier 2010 au titre des opérations globalisées de voirie pour un montant de 200 000 €.

Enfin, le conseil de Communauté a individualisé, lors de sa séance en date du 30 novembre 2009, une autorisation de programme d'un montant de 150 000 € sur l'opération n° 0892 pour l'aménagement du parking Poumeyrol.

L'avenue Poumeyrol est en pleine évolution. De nouveaux bâtiments sont en cours de construction, notamment pour l'activité tertiaire. Cette avenue constitue la liaison entre la sortie du périphérique nord lyonnais et la ville de Caluire et Cuire. Elle supporte un trafic moyen de 3 500 véhicules par jour.

Le projet immobilier nécessite l'aménagement de l'espace public au droit des constructions avec pour objectifs :

- de sécuriser la circulation générale en améliorant l'état actuel de la chaussée,
- de favoriser les déplacements piétons et assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) avec la création d'un trottoir continu sur une grande partie de l'avenue,
- de sécuriser le carrefour entre l'avenue Poumeyrol et le chemin du Bac à Traille,
- de paysager la voie en intégrant le végétal,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Les travaux sont planifiés pour le 1er semestre 2010.

Ces prestations seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la Direction de la voirie de la Communauté urbaine de Lyon.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 120 000 €, notamment par la mise en conformité de traversées piétonnes et de 160 mètres de cheminement piéton. Le carrefour Poumeyrol/Bac à Traille est inscrit, par ailleurs, au schéma directeur d'accessibilité approuvé le 11 janvier 2010. Ces travaux seront inscrits au plan intercommunal d'accessibilité de la voirie (PIAV) de 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux de voirie pour la desserte des bâtiments tertiaires sur l'avenue Poumeyrol à Caluire et Cuire.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine pour un montant de 210 000 € sur l'opération n° 2124 en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.